



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 7 b) de l'ordre du jour

Impact des mesures de riposte mises en œuvre

**Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions
du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre,
visés par l'Accord de Paris**

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 13 b) de l'ordre du jour

Impact des mesures de riposte mises en œuvre

**Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions
du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre,
visés par l'Accord de Paris**

**Modalités de fonctionnement, programme de travail et
fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte
mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris**

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont examiné la note de réflexion établie par leurs Présidents¹, et ont pris note du débat mené au cours de leur session sur les modalités de fonctionnement, le programme de travail et les fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris. Le SBI et le SBSTA sont convenus de ce que la recommandation en cours d'élaboration au titre de ce point de l'ordre du jour pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) à sa première session prévoient dans sa formulation que la CMA adopte les procédures nécessaires pour permettre au forum de concourir à la mise en œuvre de l'Accord de Paris conformément aux paragraphes 33 et 34 de la décision 1/CP.21.

2. Le SBI et le SBSTA ont invité les Parties et les observateurs à communiquer, d'ici au 30 septembre 2017, leurs vues, fondées sur le débat et sur la note de réflexion mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus, au sujet des éléments concrets des modalités de fonctionnement, du programme de travail et des fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris².

¹ Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/4908.php>.

² Les Parties sont invitées à communiquer leurs vues par le portail des communications à l'adresse <http://unfccc.int/5900>. Les observateurs sont invités à soumettre leurs communications par courriel à l'adresse secretariat@unfccc.int.



3. Le SBI et le SBSTA ont prié le secrétariat d'organiser, sous la direction de leurs Présidents, un atelier de présession avant leur quarante-septième session (novembre 2017) qui s'intéressera aux éléments des modalités de fonctionnement, du programme de travail et des fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris.
 4. Le SBI et le SBSTA ont demandé à leurs Présidents d'actualiser, avec l'appui du secrétariat, la note de réflexion mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus après l'atelier de présession mentionné au paragraphe 3 ci-dessus.
 5. Le SBI et le SBSTA ont pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités qui seront entreprises par le secrétariat en application des dispositions du paragraphe 3 ci-dessus.
 6. Le SBI et le SBSTA ont demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient engagées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.
-